



Nous contacter

Tel : 07.82.25.08.36

Mail : [formation@fp2si.fr](mailto:formation@fp2si.fr)

[www.fp2si.fr](http://www.fp2si.fr)

## FORMATION MAC SST

(Maintien & Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail)



### PUBLIC CONCERNÉ & PRÉ-REQUIS

- ✓ Accessible aux salariés et bénévoles y compris en situation de handicap de tous secteurs d'activités, titulaires du certificat de SST.



### ORGANISATION

**Durée du stage :** 7 heures minimum réparties sur 1 jour.

**Participants :** de 4 à 10 personnes.

**Méthodes pédagogiques :** des exposés interactifs, démonstrations, suivis d'exercices pratiques et mises en situation sont mis en place afin de faciliter l'assimilation des apprentissages.

**Matériel pédagogique :** ordinateur, vidéoprojecteur, films, mannequins adulte, enfant, nourrisson, défibrillateur pédagogique, matériel de simulation cas concrets.

**Intervenant :** la formation est dispensée par un formateur ou un formateur de formateur à jour de sa formation continue.

**Validation de la formation :** Certificat SST et/ou attestation individuelle de formation.

**Lieu du stage :** En présentiel dans vos locaux.

**Dates du stage :** selon vos disponibilités.



### CADRE REGLEMENTAIRE

- ✓ **Article L4121-1 du code du travail**  
L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.
- ✓ **INRS - Document de référence du dispositif SST**  
Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.



### OBJECTIFS

- ✓ Le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise, organisme ou établissement et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.



### PROGRAMME

Deux domaines de compétence à acquérir :

#### **Domaine de compétence 1**

**Intervenir face à une situation d'accident du travail.**

**Le rôle du SST est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise.**

#### **Domaine de compétence 2**

**Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.**

**Le SST est acteur de la prévention dans l'entreprise.**

D'une façon générale, la formation MAC SST comprendra :

- ✓ des situations d'accident du travail simulées permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST ;
- ✓ des questionnements sur ses connaissances en matière de prévention, une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence, une épreuve certificative.



### SUIVI & EVALUATION

A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfaits aux épreuves certificatives du référentiel de compétences SST recevront un certificat de SST valable 24 mois et une attestation de fin de formation.

Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Une évaluation orale et écrite de la formation sera également réalisée en fin de stage.



### *Nous contacter*

Tel : 07.82.25.08.36

Mail : [formation@fp2si.fr](mailto:formation@fp2si.fr)

[www.fp2si.fr](http://www.fp2si.fr)

#### **DELAI D'ACCES**

20 jours pour la formation SST (nécessitant une déclaration FORPREV)

#### **SUITES DE PARCOURS ET DEBOUCHES**

Son titre obtenu suite au suivi d'une formation, lui offre la possibilité d'être choisi par son employeur pour prévenir le risque d'accident au sein de son entreprise et dispenser les premiers soins d'urgence en cas d'accident, en attendant l'arrivée des secours.

#### **PASSERELLES ET EQUIVALENCES**

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

#### **VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES**

Pas de validation par bloc